

Assemblée Générale le 4 Juillet 2021 à 10h00 - Vote uniquement par correspondance

Note d'Information

Posté par : admin

Publié le : 13/06/2021 12:20:00

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons que votre **Assemblée Générale annuelle** se tiendra le **4 Juillet 2021 à 10h00**:

* Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire qui a été prolongé jusqu'au 30 Septembre 2021, l'Assemblée Générale ne se tiendra pas en principe cette année. Elle se tiendra en votant **UNIQUEMENT par correspondance** à l'aide d'un formulaire joint à votre convocation.

Nous attirons votre attention sur l'importance de **renvoyer votre formulaire de vote par correspondance** :

Sporting Gestion

272 route de Launaguet

31200 Toulouse

avant la date limite de réception le : 30 Juin 2021 à 23h59.

Pour les copropriétaires qui enverront leur vote par courrier, nous vous demandons de bien inscrire sur l'enveloppe la mention "**vote AG GREEN**"

Cette assemblée sera appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1). Élection du Président de séance
- 2). Élection d'un scrutateur
- 3). Élection du Secrétaire de séance
- 4). Examen et approbation des comptes de l'exercice du 01/03/2020 au 2/02/2021
- 5). [Point information](#) : Non renouvellement mandat syndic du cabinet SPORTING GESTION IMMOBILIER
- 6). Approbation du mandat de syndic de la société ELICE
- 7). Élection du Conseil Syndical (possibilité d'une 2^{ème} lecture immédiate à la majorité simple de l'article 24, selon l'article 25-1 de la loi du 10 Juin)
- 8). Approbation du budget prévisionnel du 01/03/2022 au 28/02/2023
- 9). Autorisation accordée au Syndic d'agir en justice au nom et pour le compte du Syndic des copropriétaires à l'encontre de Mr B. (propriétaire de l'appartement Gxx) pour les nuisances causées par ses locataires soit les faits suivants:
 - Troubles anormaux du voisinage
 - Non respect du confinement
 - Nuisances sonores

- Non respect du règlement de copropriété
- Suspensions trafic de produits illicites
- Dégradations des parties communes

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

P.S :

La réception d'un maximum de pouvoir permettra de voter en 1ere lecture toutes les résolutions, à défaut et par manque de pouvoirs il arrive que le quorum ne soit pas atteint et que nous soyons dans l'obligation de convoquer une seconde assemblée générale, qui engendrait des frais supplémentaires pour la copropriété.

Â

SI VOUS N'AVEZ PAS REÇU PAR COURRIER LES DOCUMENTS POUR L'AG VEUILLEZ VOUS RAPPROCHER DU SYNDIC SPORTING IMMOBILIER

Â

Le service Syndic Sporting Gestion / Le Conseil Syndical Sporting Green